

Objet : Concours de projets d'Education relative à l'Environnement destiné à l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.

**Réseaux : Communauté française/Officiel subventionné/
Libre subventionné (conf. / Non conf.).**

Niveaux et services : Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.

Période : 2010-2011

Aux Pouvoirs Organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française

Pour information :

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes ;
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique ;
- Aux membres du service général d'Inspection ;
- Aux Organisations syndicales
- Aux Directions des Centres de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française
- Aux associations de Parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service de l'Administrateur général		AGERS
<u>Destinataire</u>	Fédérations de PO et Directions d'établissement		Fondamental
<u>Contacts</u>	Cédric FONTAINE	02 690 80 34	cedric.fontaine@cfwb.be
	Muriel LIBERT	02 690 80 52	muriel.libert@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>	14 janvier 2011		
<u>Objet</u>	Concours de projets d'Education relative à l'Environnement – Enseignement Fondamental ordinaire et spécialisé.		

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 2 p - 6 annexes :

duplicata : www.adm.cfw.be

Mots-clés : Education relative à l'Environnement.

Madame, Monsieur,

Le Concours de projets « Ere », Education relative à l'Environnement, a suscité un intérêt croissant auprès des établissements scolaires depuis 2004.

Suite au succès rencontré dans un premier temps dans l'enseignement secondaire, ensuite dans l'enseignement primaire, Madame Marie-Dominique SIMONET, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, a accordé un budget pour mener à bien la nouvelle édition « 2010-2011 » du Concours de projets dans l'enseignement **fondamental ordinaire et spécialisé**.

Le panel de thématiques offert par l'Education à l'Environnement, de la nature aux déchets, en passant par l'eau, l'air, l'énergie, permettra aux jeunes élèves d'être à l'écoute de leurs envies, de découvrir et d'expérimenter à l'aide des cinq sens, du jeu, tout en apprenant les bons gestes.

Les écoles fondamentales disposent de tous les ingrédients pour accueillir avec sérénité et créativité l'Education relative à l'Environnement (ErE), en classe et hors des murs. Partir de la curiosité des tout-petits, rebondir sur leurs questions, pour que les enfants soient éveillés et éprouvent le plaisir à apprendre.

Par ailleurs, il a été demandé aux lauréats des précédents concours, et ce, en qualité d'« **Ambassadeurs de bonne volonté** » de devenir des personnes ressources qui, par leur expérience, partageront leur vécu, informeront et conseilleront les futurs lauréats « Edition 2010-2011 ».

Vous trouverez, ci-après, toutes les informations utiles pour y prendre part :

Information	Référence
§ Historique de l'Education relative à l'Environnement ; Sa signification ; Portée du concept « Ere »	Site : www.enseignement.be/ere
§ Concours	Page 4
§ Accord de coopération	Page 5
§ Les composantes de « Ere »	Page 6
§ Personnes ressources et liens utiles	Page 7
§ Formulaire de candidature	Page 8
§ Règlement du Concours	Page 11
§ Les lauréats des éditions précédentes	Site : www.enseignement.be/ere
Pour tout renseignement concernant le concours	Monsieur Cédric FONTAINE , Assistant, Tél : 02/690.80.34 Mail : cedric.fontaine@cfwb.be ou Madame Muriel LIBERT , Chargée de mission Tél 02/690.80.52 Mail : muriel.libert@cfwb.be

L'Education relative à l'Environnement est un creuset où se fondent le présent, le passé et l'avenir dans les proportions que nous inspirent nos valeurs.

Sachant très bien que mener un projet de cette envergure prend du temps et de l'énergie, je tiens à vous remercier pour votre dynamisme, votre enthousiasme et votre persévérance.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de croire à l'assurance de ma considération.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

CONCOURS DE PROJETS « Ere »...

Une récompense à la clé...

Pour « l'édition 2010 – 2011 », un budget de 2.500 euros a été attribué par Madame Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire pour mener à bien les projets de l'Education relative à l'Environnement dans l'enseignement **fondamental ordinaire et spécialisé**.

Celui-ci récompensera **les trois meilleurs projets parmi tous les lauréats**.

Le questionnaire à renvoyer pour participer à ce concours et son règlement vous sont présentés aux **annexes 5 et 6**.

L'Education relative à l'Environnement...

L'Education relative à l'Environnement n'est donc pas limitée à l'Ecologie. Nous vous renvoyons au schéma **de l'annexe 3** pour connaître les composantes de l'ErE, qui sont sociale, culturelle, politique, économique, éthique et écologique. Rappelons que l'Ecologie, présente ou passée, a été intimement liée à la composante culturelle centrée sur la conservation et le développement du patrimoine historique.

D'autre part, l'inscription au concours implique la participation active d'un maximum d'élèves. Ceci induit donc le développement d'une pédagogie du projet.

Et des visites pour mieux échanger...

Afin d'assurer un suivi optimal des projets retenus, les membres du jury effectueront au minimum une visite au sein des établissements lauréats au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Celle-ci aura pour objectif de prendre connaissance de la mise en place du projet, tel que validé par le Jury et de créer des moments privilégiés d'échanges et de conseils. La date de cette rencontre sera fixée en concertation avec les lauréats.

Pour l'attribution des prix, le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec la notion d'ErE. Il tiendra compte aussi de l'originalité et de la valeur éducative du projet, l'articulation du projet avec le Projet d'Etablissement. L'implication de tous les élèves est également un élément qui influencera favorablement les décisions.

Accord de coopération entre la Communauté française, de la Région wallonne relatif à l'Education à l'Environnement.

Education à l'environnement et au développement durable

Le 28 janvier 2004, un accord de coopération entre la CF et la RW en matière d'ErE a vu le jour (voir textes réglementaires sur le site : www.enseignement.be/ere).

Il a pour but la promotion et le développement de l'éducation et de la sensibilisation en matière d'ErE.

Deux Administrations sont responsables de la mise en place et de la gestion de l'accord:

- **I'AGERS** : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Communauté française,
- **la DGARNE** : Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne.

7 domaines d'action sont créés pour activer cette coopération entre les deux institutions :

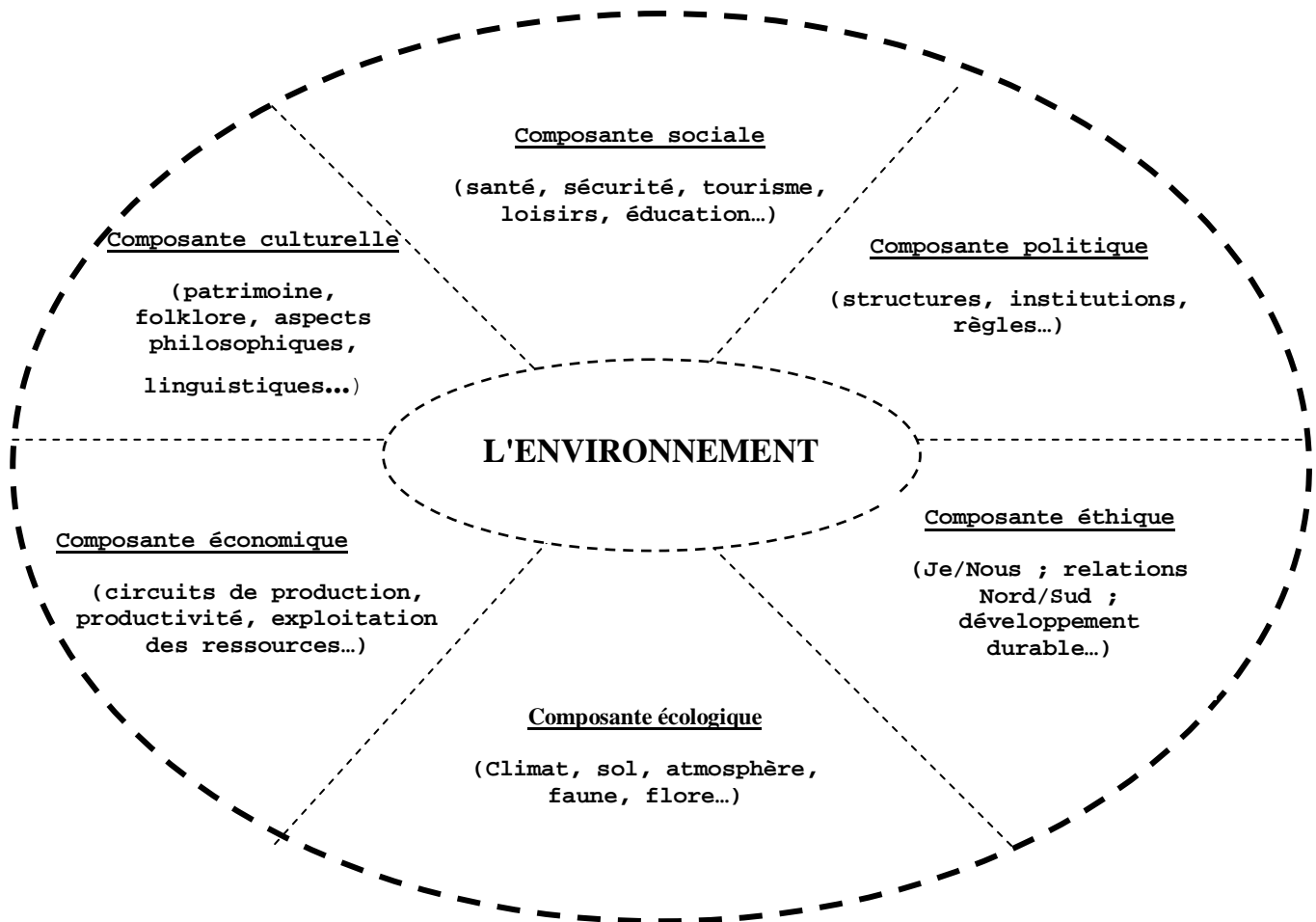
1. Coopération dans le domaine de l'information;
2. Coopération dans le domaine pédagogique ;
3. Coopération dans le domaine de l'intégration de l'ErE dans le cursus scolaire;
4. Coopération en vue d'offrir une aide structurée aux écoles qui inscrivent le développement durable dans leur projet d'établissement ;
5. Coopération dans le domaine de l'échange des expériences et des savoirs ;
6. Coopération logistique ;
7. Coopération en vue de promouvoir l'accord.

Les futurs lauréats « Edition 2010-2011 » du Concours de projets « Ere », pourront obtenir sur demande des conseils, un apport de ressources pédagogiques, des partenaires de cet accord de coopération.

Pour rappel : Liste des contacts et liens utiles : **annexe 4**

**Les composantes
de l'Education relative à l'Environnement**

ENVIRONNEMENT = SYSTEME



<p style="text-align: center;">Les lauréats du Concours ErE dans l'enseignement secondaire et primaire</p>
--

A titre d'exemples, tous les projets primés lors des éditions précédentes du Concours de projets « ErE » de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé sont décrits et illustrés sur le site : www.enseignement.be/ere

Leurs coordonnées s'y retrouvent également à votre disposition.

Le formulaire à renvoyer pour participer au Concours

A renvoyer à :

**L'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,
Service de l'Administrateur général – Cellule enseignement - Concours ERE
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
B - 1000 Bruxelles au plus tard 14 janvier 2011**

Etablissement (nom, adresse, tél., numéro fax, e-mail) :

Chef d'établissement :

Direction de l'enseignement **fondamental ordinaire et spécialisé.**
(si différent du Chef d'établissement)

Pouvoir organisateur :

Responsable(s) du projet :

Questionnaire

1. Présentation de l'établissement en 20 lignes.

2. Le projet que vous introduisez fait-il suite à d'autres projets ou actions que vous avez menés en rapport avec l'ErE ?

Oui Non

Si oui, lesquels et quand ?

3. Ce projet s'articule-t-il déjà avec votre projet d'Etablissement ?
Oui Non
Si non, comptez-vous l'y introduire et quand?

4. Le projet que vous présentez est-il conçu pour avoir des développements ultérieurs ?
Oui Non
Si oui, quelles sont les étapes à suivre pour arriver au bout du projet ?
Précisez les échéances.

5. Quelles catégories de personnel (direction, titulaire de classe, personnel, paramédical, ouvrier...) seront impliquées dans le projet ?

6. Quel pourcentage de vos élèves du primaire ou de maternel est concerné par le projet ?%

7. Quels domaines des socles de compétences seront concernés par le projet ?
Présentez de manière générale votre projet en 20 lignes
Sa philosophie, ses valeurs et ses objectifs.

8. Si des autorisations administratives sont nécessaires à la réalisation du projet, il est indispensable que celles-ci aient été obtenues, ou que la demande ait au moins été initiée lors du dépôt de la candidature (à décrire dans le tableau de la page suivante).

En sollicitant l'octroi d'un prix ErE récompensant le projet présenté ci-dessus, le soussigné, chef d'établissement de
.....à....., certifie que son établissement n'a pas bénéficié d'une aide financière publique en soutien à un projet d'ErE pendant l'année 2009-2010 et qu'il n'est pas engagé pour l'année 2010-2011 dans un projet subventionné ou subsidié par les pouvoirs publics.

Le chef d'établissement
Nom, signature et date

Pour rappel :

Pour tout renseignement d'ordre administratif, veuillez contacter :
Monsieur Cédric FONTAINE, Assistant
Tél : 02/690.80.34 – adresse électronique : cedric.fontaine@cfwb.be
ou
Madame Muriel LIBERT, Chargée de mission
Tél : 02/690.80.52 – adresse électronique : muriel.libert@cfwb.be

RESSOURCES (humaines et matérielles)	ETAPES DE REALISATION (échancier)	AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES EVENTUELLES (urbanisme, architecte...)

Annexe 6

Règlement du concours d'ErE

Objet du concours

- Le présent concours vise à stimuler le développement de l'Education relative à l'Environnement dans les écoles d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé de tous réseaux.
- La subvention versée aux lauréats du concours est exclusivement destinée à couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet d'ErE introduit auprès du Jury et accepté par lui.
- Les bénéficiaires de la subvention mettront à la disposition de la Communauté française ou de toute personne mandatée par elle, les documents généraux et comptables nécessaires au contrôle de l'emploi de la subvention.
- Une fois le projet sélectionné par le Jury, pour sa forme et son contenu, aucune modification ultérieure ne sera acceptée. Le Jury se réserve le droit de refuser de subventionner tout élément du projet non conforme au descriptif initial, et susceptible de dénaturer le projet de départ.

Le jury

Le jury sera présidé par l'Administrateur général de l'Agers ou son délégué et il sera composé de :

- un représentant de chacun des quatre réseaux d'enseignement ;
- deux Inspecteurs de l'Enseignement fondamental de l'enseignement ordinaire et spécialisé de la Communauté française
- un représentant du Ministre de l'Enseignement obligatoire ;
- un représentant du Service général du pilotage du système éducatif (Communauté française) ;
- un représentant de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGARNE - Région wallonne) ;
- un représentant du Réseau IDée asbl ;
- un représentant de l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE – Région de Bruxelles-Capitale).

Les tâches du jury

1° Le jury examinera seulement les candidatures rédigées selon le modèle prescrit en **annexe 5** pour autant qu'elles aient été envoyées dans les délais, **à savoir au plus tard 14 janvier 2011 le cachet de la poste faisant foi.**

2° Ces considérations formelles étant respectées, le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec la notion d'ErE telle que définie dans la présente circulaire et appréciera l'originalité et la valeur éducative de chaque projet par rapport à l'ErE.

3° Dans un troisième temps, le jury vérifiera l'articulation du projet avec le Projet d'Etablissement, le pourcentage d'élèves concernés, et l'interdisciplinarité de l'approche.

Trois lauréats seront alors sélectionnés et recevront un premier versement de 500 euros chacun.

4° Le jury se réunira pour délibérer le **LUNDI 6 JUIN 2011** afin de marquer son accord sur les trois premiers prix :

Ainsi, le montant restant, sera versé après visite et définition du classement des 1^{er}, 2^e et 3^e prix

Le premier prix recevra un deuxième versement de 500 euros

Le second prix recevra un deuxième versement de 250 euros et enfin le troisième prix recevra un deuxième versement de 150 euros.

Ainsi, les trois lauréats recevront un total de 1000, 850 et 650 euros.

Ils seront ensuite invités personnellement à la proclamation des prix.

Les projets seront diffusés sur le site www.enseignement.be/ere.